

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUILLET 2013**

Délibération
n° 2013.07.168

Convention de mise à disposition de service entre la communauté d'agglomération et la ville d'Angoulême : modification de l'annexe 1 à la convention de la direction de la commande publique : avenant n° 1

LE ONZE JUILLET DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 juillet 2013**

Secrétaire de séance : Catherine DEBOEVERE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY, Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Françoise LAMANT à Gérard DESAPHY, Djillali MERIOUA à Janine GUINANDIE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, André BONICHON, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAADI, Gilles VIGIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2013

**DELIBERATION
N° 2013.07.168**

RESSOURCES HUMAINES / SYSTÈMES
D'INFORMATION

Rapporteur : **Monsieur LOUIS**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION ET LA VILLE D'ANGOULEME : MODIFICATION DE L'ANNEXE 1 A LA
CONVENTION DE LA DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE : AVENANT N° 1**

Vu la délibération n°284 du 12 décembre 2011 portant approbation de la convention de mise à disposition de la direction de la commande publique,

L'organisation des services municipaux et communautaires ayant évolué, il y a lieu de modifier les conventions de mise à disposition, pour prendre en compte ces ajustements.

Le volume d'activités du service de la commande publique communautaire, et notamment le suivi financier des marchés publics, nécessite la mise à disposition d'un emploi supplémentaire de gestionnaire du suivi financier. En effet, le décret n°269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement des contrats de la commande publique ainsi que la perspective d'une nouvelle réduction du délai global de paiement expose les collectivités à des sanctions financières (intérêts moratoires) en cas de non respect du délai de mandatement (20 jours).

Par ailleurs, il avait été convenu qu'un poste municipal de gestionnaire en charge des marchés du CCAS de la ville d'Angoulême serait supprimé lors du départ à la retraite de l'agent concerné, départ intervenu à compter du 1^{er} mars 2013.

Ainsi, les 8 emplois de la direction de la commande publique communautaire mis à disposition de la ville d'Angoulême sont désormais portés à 9 et les 8 emplois de la direction de la commande publique municipale mis à disposition de GrandAngoulême sont désormais ramenés à 7.

Il convient donc de mettre à jour l'annexe 1 à la convention relative à la direction de la commande publique actant la mise à disposition d'un emploi communautaire supplémentaire et la suppression d'un emploi municipal.

Vu l'avis du comité technique paritaire du 10 juin 2013,

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines / systèmes d'information du 5 juin 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de service entre le GrandAngoulême et la ville d'Angoulême relative à la direction de la commande publique, ayant pour objet la mise à jour de l'annexe 1 relative aux effectifs et missions,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à le signer, avec effet au 1^{er} août 2013.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 15 juillet 2013	<u>Affiché le :</u> 15 juillet 2013